



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/334

18 février 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 9 des radiocommunications

- Adoption de 4 nouvelles Recommandations et d'une Recommandation modifiée par correspondance et approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)
- Suppression de 2 Recommandations

Service fixe

Dans la Circulaire administrative CAR/173 en date du 25 octobre 2004 et dans son addendum du 24 novembre 2004, 4 projets de nouvelle Recommandation et un projet de Recommandation modifiée ont été présentés pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.3). Deux Recommandations (UIT-R F.1492 et UIT-R F.1493), ont été également proposées pour suppression.

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites le 24 janvier 2005. Deux Administrations ont répondu en faveur de l'adoption, de l'approbation ainsi que la suppression desdites Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire leurs titres avec le numéro qui leur est attribué.

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 9 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
<http://www.itu.int/>

ANNEXE 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R F.1703

[Doc. 9/24(Rév.2)]

Objectifs de disponibilité applicables à des liaisons hertziennes fixes numériques réelles utilisées dans des conduits et des connexions fictifs de référence de 27 500 km

Recommandation UIT-R F.1704

[Doc. 9/25(Rév.1)]

Caractéristiques des systèmes hertziens fixes multipoint à multipoint ayant une configuration de réseau maillé et fonctionnant dans les bandes de fréquences supérieures à 17 GHz environ

Recommandation UIT-R F.1705

[Doc. 9/26(Rév.1)]

Analyse et optimisation des caractéristiques d'erreur des systèmes hertziens fixes numériques aux fins de mise en service et de maintenance

Recommandation UIT-R F.758-4

[Doc. 9/36(Rév.1)]

Considérations relatives à la mise au point de critères de partage entre le service fixe de Terre et d'autres services

Recommandation UIT-R F.1706

[Doc. 9/37(Rév.1)]

Critères de protection des systèmes hertziens fixes point à point partageant avec des systèmes d'accès hertziens nomades une même bande de fréquences dans la gamme 4-6 GHz